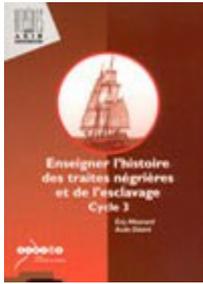


COMPTE-RENDU DE LECTURE



Eric Mesnard et Aude Désiré, *Enseigner l'histoire des traites négrières et de l'esclavage-cycle 3*, coll « Repères pour agir » 1^{er} degré, SCEREN-CRDP de Créteil, Nancy, 2007.¹

Comme le souligne Philippe Joutard dans sa préface, l'objectif de ce livre est de proposer aux professeurs des écoles une aide pour préparer les séances concernant un point délicat du programme d'histoire, l'enseignement des traites négrières et de l'esclavage, conformément aux prescriptions des programmes scolaires du primaire modifiés en 2002. « On ne peut plus se contenter de réserver le sujet à quelques départements d'outre-mer, soi-disant plus concernés, au risque de s'enfermer dans un communautarisme contraire aux valeurs de notre République et de se limiter à une approche purement mémorielle »². Eric Mesnard et Aude Désiré proposent donc ici une approche historique et synthétique de l'histoire des traites négrières et de l'esclavage qui, complétée par un important corpus documentaire fait de cet ouvrage un outil synthétique de qualité pour un enseignant désireux préparer une séquence sur le sujet.

Les auteurs ont choisi d'adopter un plan thématique à travers l'étude de trois chapitres: la traite négrière, l'esclavage dans les colonies françaises, les résistances et les abolitions. Chacun de ces thèmes est d'abord envisagé selon une approche historique, d'une trentaine de pages environ, qui dresse l'état des connaissances et des débats historiques actuels. Cette approche est accompagnée d'un corpus de documents variés qui sont présentés avec précision par les auteurs. Ce sont des supports pédagogiques pour lesquels les auteurs proposent des pistes pour une utilisation en classe. Le quatrième et dernier chapitre, et c'est l'originalité de cet ouvrage, fait appel à la littérature jeunesse et à la fiction. Il présente une succession d'ouvrages de la littérature jeunesse, destinés au cycle 3, sur le sujet des traites négrières et l'esclavage. Ils sont présentés en fonction de leur nature (récits, contes, chansons et poèmes, documentaires, romans) et font ensuite l'objet de propositions d'activités pédagogiques pour les enseignants. L'organisation de cet ouvrage en fait donc un outil très fonctionnel pour le maître. Il peut trouver des connaissances historiques précises et synthétiques mais aussi des documents facilement utilisables dans sa classe.

En introduction, les auteurs rappellent le « silence », qui a longtemps prévalu et la marginalisation de l'histoire de l'esclavage colonial et des révoltes dans le récit national qui défendait l'image d'une France unie et généreuse. La rareté des témoignages directs, qui sont aussi le plus souvent tardifs, et à la diversité des mémoires qui sont fragmentaires et dispersées ont rendu difficile la tâche d'écrire cette histoire. Aujourd'hui, les programmes scolaires l'intègre, mais il faut fixer les objectifs de cet enseignement qui redéfinit les repères historiques et le panthéon scolaire et qui doit faire naître une réflexion sur ses finalités et les responsabilités pédagogiques des enseignants, promouvoir une approche interdisciplinaire et permettre aux élèves de comprendre des documents historiques et de développer leur esprit critique.

Le premier chapitre est consacré aux traites négrières. Les auteurs, comme tout au long de leur ouvrage, montrent une volonté de clarification et de synthèse. Ils utilisent de nombreuses références bibliographiques et historiographiques. Ainsi, ils donnent au lecteur les connaissances de bases sur la question tout en lui proposant d'approfondissement. Très

¹ [Pour commander l'ouvrage](#)

² Philippe Joutard, préface.

vite, ils définissent la « traite » qui signifie à l'époque moderne le commerce, et le mot « nègre » d'origine espagnol et dont le sens a évolué pour devenir aujourd'hui plus péjoratif. En ce qui concerne la définition des « traites négrières », ils suivent l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau qui les distingue des autres servitudes en fonction de 5 éléments : l'existence d'un approvisionnement en captifs organisés et stables, l'insuffisance de la croissance démographique des populations esclaves, le rôle essentiel de l'échange marchand et l'assentiment d'entités politiques aux intérêts convergents³.

La traite négrière est ensuite replacée dans son contexte historique et géographique. Les auteurs distinguent les traites « internes » à l'Afrique noire, caractérisée par leur longévité (VIIe au XIXe siècle) et leur extension géographique en présentant les différentes routes et le travail des esclaves. Puis, ils se concentrent sur les traites « orientales » qui concernent le monde musulman et suivent les routes sahariennes et celles qui relient l'Afrique de l'Est et la mer Rouge. Enfin, ils présentent la traite « occidentale » et ses différentes phases. Les auteurs reviennent aussi sur la question démographique, une question très sensible dont les enjeux sont historiographiques mais aussi mémoriels et géopolitiques. Après un rappel sur la nécessité de la rigueur historique, ils proposent les estimations de deux historiens, Marc Ferro⁴ et Olivier Pétré-Grenouilleau⁵ tout en rappelant les critiques de Marcel Dorigny⁶ à propos des chiffres présentés par Olivier Pétré-Grenouilleau. Sont présentés ainsi aux professeurs les chiffres suivants :

- Selon Marc Ferro la traite aurait concerné 4,1 millions d'Africains du fait des Arabes du XVIe au XIXe siècle (estimations allant de 3,5 à 10 millions) et 13,2 millions d'Africains du fait des Européens (estimations de 10 à 14-15 millions).

- Selon Olivier Pétré-Grenouilleau, les « traites internes » aurait concerné du VIIe au XXe siècle 14 millions d'individus, les « traites orientales » 17 millions pendant la même période et la « traite atlantique » 11 millions de personnes du XVIe au XXe siècle.

À la suite de cette présentation, ils reviennent sur les effets de la traite et ses conséquences sur la population africaine en expliquant que si ce bilan est nécessaire, il reste illusoire.

Les auteurs reviennent ensuite sur la description de la traite occidentale et notamment sur les routes, les négriers, les marchandises, les équipages et enfin sur le commerce triangulaire ou « trafic circuiteux ». À propos des routes, ils mettent en valeur les 3 périodes de la traite atlantique. La première période, du XVIe siècle à 1675, a principalement concerné les Portugais et les Espagnols, avec le départ de 3500 Africains par an en direction du Brésil et des colonies espagnoles. La deuxième qui correspond à l'apogée de la traite, de 1675 à 1800, a concerné les Provinces-Unies, l'Angleterre et la France qui ont déporté près de 54000 Africains par an vers les Antilles, la Guyane et le Brésil, et enfin une période de 1800 à 1880 en direction du Brésil et des Antilles. Les routes de l'océan Indien ont relié, dès le XVIIIe siècle, l'Afrique aux îles Mascareignes, île de France (Maurice) et île Bourbon (La Réunion). Les négriers sont décrits comme des hommes sérieux et honnêtes, souvent lecteurs des philosophes des Lumières qui se sont enrichis par ce commerce. Le navire nantais l'Aurore, dont les archives du port de Rochefort permettent la description, est choisi comme exemple : il pouvait accueillir jusqu'à 600 captifs dont 400 hommes et 200 femmes pour un équipage de 45 marins et 600 barriques d'eau soit 140 000 litres pour une traversée de 60 à 75 jours. Au sujet des marchandises, les auteurs reviennent sur le terme de « pacotille » qui au XVIIIe siècle signifiait un paquet dont on ne préjugait pas de la valeur avant de revenir sur les produits dominants : les soieries et les cotonnades, les armes à feu et les vins et spiritueux et

³ Olivier Pétré-Grenouilleau, *les traites négrières. Essai d'histoire globale*, « Bibliothèque des histoires », Gallimard, 2004.

⁴ Marc Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme*, « Autour de la traite et de l'esclavage », R. Laffont, 2003, p. 103 à 119.

⁵ Olivier Pétré-Grenouilleau, op. cit.

⁶ Marcel Dorigny, « traite négrières et esclavage : les enjeux d'un livre récent » in *Hommes et Libertés* n° 131, Juillet-Septembre 2005.

dans une moindre mesure les produits métalliques bruts ou non et le tabac. L'équipage est constitué de marins surveillants. Les qualités de diplomatie sont très recherchées de même compétences d'un chirurgien, d'un charpentier, d'un tonnelier ou d'un cuisinier. Les auteurs reviennent sur le commerce triangulaire : le sort des captifs qui sont « estampés » et attendent parfois plusieurs semaines avant l'embarquement, la traversée où les conditions du voyage sont extrêmement difficiles, expliquant ainsi des taux de mortalité élevés (estimés entre 10 et 20 % mais pouvant atteindre les 40%), l'arrivée et les formalités sanitaires et fiscales avant la vente comme le « rafraîchissement » des captifs qui lavés, rasés, enduits et mieux nourris avant d'être vendus souvent par lots et enfin, le retour dans les ports européens avec la libération de l'équipage et le déchargement des marchandises importées.

Les documents présentés sont variés (textes, gravures, maquettes, affiches) et les pistes pédagogiques proposées aideront sans aucun doute les enseignants à bâtir leur séance.

Le deuxième chapitre est consacré à l'étude de l'esclavage dans les colonies françaises. Après une mise au point sur la question des sources, les auteurs étudient la conquête et la colonisation en distinguant l'espace caraïbe et les Mascareignes. En ce qui concerne les Caraïbes, ils rappellent les découvertes de Christophe Collomb : Karukera (Guadeloupe) en novembre 1493, la Guyane en 1498 et Martinino (Martinique) en 1502. Ce sont les chroniqueurs espagnols et les sources archéologiques qui permettent de suivre l'histoire de cet espace et de l'établissement français. Situées sur la route des Indes, les Mascareignes ont été découvertes inhabitées par les Portugais au XVI^e siècle. Occupée par les Hollandais de 1598 à 1710 puis colonisée par les Français à partir de 1721, Maurice devient île de France tandis que La Réunion, est occupée à partir de 1655 par la compagnie française des Indes, et baptisée île Bourbon. Dans cette région, c'est le pouvoir royal qui est le moteur de l'expansion et de la mise en place d'une économie de plantation tournée vers l'exportation. Les colons ont alors recours à une main d'œuvre servile estimée à 80 000 captifs originaires de Madagascar et du Mozambique au XVIII^e siècle.

Le deuxième thème abordé par les auteurs dans ce chapitre et celui des sociétés coloniales et esclavagistes de la fin du XVII^e siècle à 1848. Une longue explication est accordée au cadre administratif légal. En 1699, les colonies sont rattachées au ministère la Marine. Elles sont régies par un gouverneur qui représente le roi, une administration civile encadrée par l'intendant et un conseil souverain aux fonctions judiciaires et administratives. Malgré cet encadrement les colons aspirent à la liberté commerciale et contournent le plus souvent les règles de l'exclusif par le commerce interlope. Par ailleurs des édits royaux fixent le cadre légal de l'esclavage : l'édit royal de 1685 sur les « esclaves des îles de l'Amérique », improprement appelé le code noir et l'édit de 1723 sur « les esclaves pour les îles de France et de Bourbon ». Ces textes, et d'autres, sont rassemblés dans un recueil nommé « le code noir ». Les auteurs analysent longuement l'édit de 1685, préparé par Colbert et appliqué jusqu'en 1848 en dehors des interruptions de la période révolutionnaire. Il s'agit d'une codification des règles applicables aux esclaves et précisant les devoirs du maître pour limiter les excès par crainte d'une révolte servile. L'étude porte ensuite sur les 60 articles de cet édit, regroupés par thèmes : l'imposition de la religion catholique, le mariage des esclaves et le sort des enfants, les interdictions faites aux esclaves, les obligations du maître, l'incapacité juridique des esclaves et les peines judiciaires, l'achat, la vente, la saisie et la transmission d'esclaves et enfin l'affranchissement. Les auteurs insistent sur les deux aspects de l'esclave définit dans ce texte : il est un humain et une chose, un « bien meuble ». Ce cadre ne représente pas la réalité des conditions des esclaves qui dans les habitations sont sous l'autorité absolue du maître. Les sociétés coloniales et esclavagistes, inégalitaires et racistes sont ensuite décrites avec la présentation de chacune des catégories qui la composent :

- Les Blancs, des grands blancs des habitations sucrières possédant plus d'une centaine

d'esclaves et au mode de vie aristocratique aux petits blancs, modestes planteurs propriétaires de quelques esclaves,

- Les libres de couleurs, métis ou affranchis, vu comme une classe rempart,
- Les esclaves.

Les auteurs décrivent la formation et l'organisation des « habitations », les unités productives. Ils expliquent de manière assez détaillée l'organisation d'une plantation et du travail servile. La plupart des esclaves travaillent dans les plantations. Une habitation sucrière de la fin du XVIII^e siècle, par exemple, comprend entre 110 et 120 esclaves pour 180 ha en moyenne avec 5 à 10% employés comme domestiques, 10 à 20 % comme ouvriers et 70 à 80% comme « nègres de jardins ». L'habitant confie généralement la gestion du travail à un « gèreur » qui transmet les ordres aux « commandeurs » qui, à l'aide du fouet, surveillent la régularité de la cadence des esclaves qui travaillent en ligne. Outre le fouet et la pénibilité, les conditions sont rendues encore plus difficiles par la chaleur et la durée du travail puisque les journées commencent vers 5 heures du matin pour se terminer au coucher du soleil. Les auteurs choisissent de nombreux exemples sur les conditions de vie ou de survie des esclaves. Les professeurs pourront ainsi les utiliser pour illustrer leur propos. Noms, vêtements, logement dans les « cases à nègres », alimentation sont présentés.

En dépit de sources accessibles aux élèves peu nombreuses, le dossier documentaire permet de fournir une excellente base pour la construction pédagogique de la séance. Par ailleurs le quatrième chapitre, consacré à la littérature jeunesse, peut être un très bon complément à ce corpus de sources ou la base d'une étude.

La troisième approche historique de l'ouvrage couvre le champ des résistances et des abolitions. L'étude des résistances des esclaves est souvent dissociée de celle des mouvements abolitionnistes. Les auteurs rappellent que le rôle des esclaves doit être mis en évidence mais sans excès inverse pour ne pas être considéré comme la seule explication des émancipations. Elles sont le fruit d'une corrélation entre les résistances et les mouvements abolitionnistes.

Les auteurs réaffirment que les révoltes sont les formes les plus visibles de cette résistance car les archives de la « vie souterraine » n'existent pas. Cependant ils dressent la liste de ces expressions culturelles des esclaves (fêtes, manifestations, traditions culinaires) à l'origine de la culture créole mêlant croyances populaires, superstition européenne et héritages africains. Ils distinguent par exemple la survivance des pratiques religieuses venues d'Afrique, et l'apparition du vaudou. Le marronnage est ensuite largement présenté. Cette fuite était en effet la forme la plus fréquente de résistance à l'esclavage. À ce sujet, les auteurs présentent successivement le « petit marronnage », fuite momentanée et le « grand marronnage », évasion durable sinon définitive. Ils précisent ensuite l'héroïsation de la figure du marron par certains écrivains martiniquais ou haïtiens par exemple tandis que d'autres les dénoncent.

Une grande partie de ce chapitre concerne les mouvements anti-esclavagistes et abolitionnistes. En suivant un ordre chronologique, les auteurs retracent l'histoire de ces mouvements en expliquant successivement les premiers débats sur la légitimité de la traite et de l'esclavage, l'évolution des Lumières sur cette question et l'enchaînement chronologique des lois votées pendant le siècle des abolitions (fin XVIII^e- début XX^e siècle). Dans un souci de clarté et de synthèse, les auteurs apportent de nombreux détails qu'ils destinent aux enseignants du premier degré pour les informer précisément de l'évolution des idées et de leur difficile application législative. Très riche, cette partie historique est plus largement accessible aux enseignants du second degré et à tous ceux qui souhaitent s'informer rapidement et cependant précisément sur l'histoire des abolitions de l'esclavage. L'Angleterre abolit la traite en 1807 et l'esclavage en 1833. La France abolit la traite en 1817 tandis que non appliquée

cette loi est confirmée en 1827. Le décret d'abolition est lui voté le 27 avril 1848. Le décret est appliqué le 23 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe. Il est promulgué le 10 juin en Guyane et appliqué conformément à la loi deux mois après soit le 10 août 1848 tandis qu'il entre en application à La Réunion le 20 décembre 1848 deux mois après sa promulgation.

À la fin du chapitre, les auteurs font une mise au point sur les formes contemporaines de l'esclavage. Le Bureau International du Travail définit 3 formes d'esclavage moderne : l'esclavage traditionnel (servitude pour dette et vente d'enfants), l'exploitation d'une main-d'œuvre dans des conditions de servitude et la servitude domestique clandestine. Selon l'Anti-slavery International, l'esclavage concerne aujourd'hui 27 millions de personnes.

Cet ouvrage est un outil de qualité destiné aux enseignants. Il est clair, synthétique et précis. À plusieurs reprises, les auteurs utilisent la première personne du pluriel, un « nous » qui les place en précurseurs, en pionniers de cet enseignement et qui montre aussi la nécessité d'une formation des professeurs chargés de l'enseignement de cette question qui intègre le récit national. Cet ouvrage est destiné aux enseignants du premier degré, mais il devrait intéresser leurs collègues du secondaire car il s'agit d'un outil très fonctionnel pour tous ceux qui doivent transmettre l'histoire des traites négrières et de l'esclavage.

Anne-Catherine Porte

Enseignante associée ECEHG/INRP